



## Code de conduite des fournisseurs de Dow Corning

Dow Corning attend de ses fournisseurs qu'ils observent des pratiques professionnelles légales et éthiques. Ce Code s'applique aux personnes physiques et morales (les « Fournisseurs ») qui font des affaires avec Dow Corning ou ses filiales. En cas de question, veuillez contacter : [ethics@dowcorning.com](mailto:ethics@dowcorning.com).

### A. ETHIQUE

#### 1. Intégrité professionnelle

Le Fournisseur devra agir avec intégrité dans toutes ses relations avec Dow Corning. Toutes les formes de corruption, d'extorsion et de malversation, quelles qu'elles soient, sont strictement interdites.

#### 2. Pas d'avantage indu

Le Fournisseur ne pourra ni offrir, ni accepter de dessous-de-table. Le Fournisseur ne pourra offrir à un employé de Dow Corning ni cadeaux, ni paiements, ni honoraires, ni services, ni remises, ni privilèges de valeur ou autres faveurs lorsque ceux-ci influenceraient de manière déplacée ledit employé. Les employés de Dow Corning peuvent se voir proposer des petites prestations en nature normalement associées à des pratiques commerciales acceptées, si celles-ci sont offertes ouvertement et ne constituent pas un dessous-de-table, un pot-de-vin ou une compensation secrète.

#### 3. Conflits d'intérêts

Les employés de Dow Corning et les membres de leur famille ne peuvent pas officier en qualité de responsables, administrateurs, employés, représentants ou consultants d'un Fournisseur, excepté avec l'assentiment du déontologue de Dow Corning. Toute relation de ce type pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts effectif ou ressenti doit être signalée par le Fournisseur à l'assistance téléphonique en matière éthique de Dow Corning au 1-800-898-9483.

### B. TRAVAIL

#### 1. Conditions de travail

Tout travail forcé, non rémunéré ou sous contrat ou travail involontaire effectué en prison est proscrit. Tout travail doit être volontaire, et les ouvriers doivent être libres de partir moyennant un préavis raisonnable. Il ne pourra être recouru au travail des enfants.

#### 2. Salaires et prestations

La rémunération versée aux travailleurs devra être conforme à toutes les lois relatives aux salaires en vigueur, y compris celles concernant les salaires minimum, les heures supplémentaires et les avantages légaux.

#### 3. Non-discrimination

Le Fournisseur ne pourra exercer de discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, le handicap, la grossesse, la religion, l'appartenance politique ou la situation familiale.

### C. SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

#### 1. Sécurité

L'exposition des travailleurs à des dangers potentiels sur le plan de la sécurité (sources d'électricité et autres énergies, incendies, véhicules, risques de chute, etc.) doit être contrôlée par une réalisation et des mesures appropriées.

#### 2. Hygiène

L'exposition des travailleurs à des substances chimiques, biologiques et physiques dangereuses doit être identifiée, évaluée et contrôlée.

#### 3. Permis, règlements et normes environnementaux

Tous les permis et agréments requis en matière d'environnement doivent être obtenus, conservés et tenus à jour. Les substances chimiques et autres matières pouvant être dangereuses en cas de rejet dans l'environnement doivent être identifiées et gérées selon les lois et les normes applicables.